

Calendrier des sessions :
8 déc. 2011 / 22 mars 2012
19 juin 2012 / 11 oct. 2012

Cloud Computing

Outils juridiques pour sécuriser l'informatique dans les nuages

Animée par :

Cathie-Rosalie JOLY
Avocat et docteur en droit
des NTIC, Cabinet Ulys

Thibault VERBIEST
Avocat à la cour, Cabinet Ulys

- ❑ Comprendre les spécificités du Cloud Computing
- ❑ Identifier les avantages et les risques encourus
- ❑ Maîtriser les outils contractuels pour protéger vos données



Cloud Computing : outils juridiques pour sécuriser l'informatique dans les nuages

Qu'est ce que le Cloud Computing ?

- Définir les types d'infrastructures gérées par le Cloud
- Les différents types de Cloud : Cloud privé, public et hybride

Le Cloud Computing, un outil puissant et modulable mais non sans inconvénients

- Les avantages : réduction des coûts, meilleur disponibilité des informations
- Anticiper les inconvénients : la continuité du service, l'exposition au risque de piratage et de vol de données, le manque de maîtrise des coûts, la perte de gouvernance et la dépendance technologique

Quelles sont les précautions à prendre avec les contrats de Cloud Computing ?

- Phase précontractuelle : rédaction d'un cahier des charges délimitant les attentes du client
- Phase contractuelle : définition de l'objet et de la durée du contrat, prévoir les clauses de reprise des données
- Prévoir les garanties : définir les cas où la responsabilité est engagée, le cas de la résiliation
- Insérer la clause de réversibilité qui prévoit les conditions auxquelles sont retournées les données externalisées

Cas pratique : une société externalise son service informatique auprès d'un cloud provider

Vous déterminerez les précautions à prendre pour les cocontractants lors de la rédaction du contrat afin de limiter leur responsabilité.

Comment s'assurer d'un service de qualité maximale ?

- Définir les niveaux de services
- Délimitation des obligations du prestataire et/ou des sous traitants
- Clause de « service level agreement »

Comment protéger ses données situées dans les nuages ?

- Les normes applicables relatives aux données sensibles, les données à caractère personnel : Directive 95/46/CE, Loi Informatique et libertés, recommandations CNIL
- Les obligations du prestataire en matière de protection des données : conservation et préservation des données
- Le cas du transfert de données hors UE : respect des clauses contractuelles type de la Commission européenne

Quelle loi appliquer au contrat de Cloud Computing ?

- Application des règles de DIP
- Loi du lieu d'hébergement des données mais complication dès que cette entreprise est établie dans plusieurs pays

Demande d'inscription

- Renvoyez l'inscription ci-dessous par fax au 01 46 29 68 29, à l'attention du Service Clients
- ou par téléphone au 01 46 29 23 79 ■ ou réservation par e-mail : inscription@comundi.fr - www.comundi.fr
- ou par courrier à **COMUNDI** - Pôle inscriptions formation - 28481 Thiron cedex

Oui, je m'inscris à la formation :

Cloud Computing : outils juridiques pour sécuriser l'informatique dans les nuages

- Le 8 déc. 2011 CS15/01 Le 19 juin 2012 CS15/03
 Le 22 mars 2012 CS15/02 Le 11 oct. 2012 CS15/04

1 jour (1 095 €HT - 1 309,62 €TTC) • 7 heures

M. / Mme :

Fonction :

Tél : Fax :

e-mail :

Société / Etablissement :

Adresse :

..... Code Postal :

Ville :

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions d'inscription ci-dessous.

A, Cachet et signature

le

Inscriptions multiples :

Vous vous inscrivez à plusieurs sur cette formation : bénéficiez de -10 % sur la 2^e inscription. Au-delà ou si vous souhaitez obtenir un devis, n'hésitez pas à nous contacter au 01 46 29 23 79 ou inscription@comundi.fr

Transports :

Vous souhaitez recevoir avec votre convocation :

Un ticket de réduction SNCF de 20% portant sur le billet Aller-Retour et la réservation.

Hébergement :

Pour réserver votre chambre d'hôtel, contactez la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant le code de réservation Comundi.

Lieu de la formation :

Le lieu exact vous sera précisé sur votre convocation, 3 à 4 semaines avant la date du stage.

Conditions d'inscription et moyens de paiement :

Votre inscription sera considérée comme définitive à réception de votre demande d'inscription formalisée par l'envoi du bulletin rempli et signé. Tous les tarifs sont indiqués hors taxes et comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les petits-déjeuners, déjeuners et pauses-café.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer avant le jour de la formation, soit par virement bancaire à notre banque CIC ST AUGUSTIN GCE SUD, libellé au nom de COMUNDI, sur le compte n° 30066 10947

00020004701 72, soit par chèque à l'ordre de COMUNDI. En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. À compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

Conditions d'annulation et remplacement :

Toute annulation devra se faire par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse info@comundi.fr. Jusqu'à 14 jours calendaires avant la date de la formation (ou du 1^{er} module pour un cycle), le remboursement se fera sous déduction d'une retenue de 10%, dans la limite de 180 €HT. Au-delà de cette date, le montant de l'inscription reste du en totalité à COMUNDI, mais les participants pourront se faire remplacer.

COMUNDI se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 14 jours calendaires avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.

COMUNDI se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.